



Banque  
européenne  
d'investissement

*La banque de l'UE*



## Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat

Mobiliser des financements à l'appui de la transition  
vers une économie sobre en carbone  
et capable de résister aux changements climatiques



## Sommaire

Résumé analytique .....	I
Introduction et mission .....	1
L'engagement passé et présent de la BEI à l'égard de l'action en faveur du climat .....	3
L'activité de prêt en faveur de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets .....	4
Politiques sectorielles .....	5
Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation dans le domaine des technologies à faible intensité de carbone.....	6
Prix du carbone et émissions de gaz à effet de serre .....	6
Services de conseil et assistance technique.....	7
Des instruments de financement innovants .....	7
Obligations vertes .....	8
Coopération .....	8
Faire passer l'action pour le climat de la BEI à la vitesse supérieure .....	9
Domaines d'intervention stratégiques .....	10
1. Renforcer l'incidence des financements climatiques de la Banque.....	10
2. Améliorer la résistance aux effets des changements climatiques .....	16
3. Parachever l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans toutes les normes, méthodes et processus de la BEI .....	20
Suivi, établissement de rapports et partage d'expérience .....	24
Annexe 1 – Prêts en faveur de l'action pour le climat – Liste d'admissibilité .....	25
Annexe 2 – Prix du carbone.....	26
Annexe 3 – Références à d'autres documents .....	28
Annexe 4 – Glossaire .....	29

### Note au lecteur:

- *Le 20 juin 2016, ce document a été modifié pour corriger une faute de frappe dans la description de la Figure 1 de l'Annexe 2.*
- *Le 20 décembre 2017, ce document a été modifié pour extraire l'Annexe 1 et créer un document séparé pour la Liste d'admissibilité des secteurs et des critères d'éligibilité pour les prêts en faveur de l'action pour le climat.*



## Résumé analytique

1. Le changement climatique constitue sans doute le plus grand défi mondial de notre époque. Les risques liés au climat sont bien réels et sapent les efforts déployés pour améliorer le bien-être des populations, notamment dans les régions les plus pauvres de la planète, et pour parvenir à une croissance économique soutenue dans le monde entier. Les profondes répercussions des changements climatiques sur le développement et la croissance sont au cœur des discussions menées au niveau international. L'année 2015 marque une étape importante sur la voie d'une économie plus durable à l'échelle planétaire, avec l'adoption d'Objectifs de développement durable et un nouvel accord mondial sur le climat.

2. Si l'on veut relever les défis associés aux changements climatiques, il faut absolument agir sans attendre et de manière coordonnée. L'action en faveur du climat compte parmi les principaux objectifs de l'Union européenne (UE).

**En tant que banque de l'UE, la Banque européenne d'investissement (BEI) a inscrit l'action pour le climat au rang de ses grandes priorités et s'est affirmée comme un chef de file parmi les institutions financières internationales dans ce domaine.**

3. En plus de contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses incidences négatives, la promotion de la transition vers une économie sobre en carbone et capable de résister aux aléas du climat offre une véritable chance de relever avec succès d'autres défis urgents, mentionnés ci-après.

- L'investissement dans une économie à faible intensité de carbone a un rôle important à jouer dans la création d'emplois dans des secteurs d'activité clés qui ont été durement touchés par la crise, notamment les énergies renouvelables, le bâtiment et l'industrie manufacturière.
- Parallèlement, les investissements dans l'efficacité énergétique, les réseaux d'énergie et les énergies renouvelables contribueront à la diversification et à la sécurité de l'approvisionnement énergétique européen tout en rendant des régions vulnérables moins dépendantes de sources d'énergie instables.
- En outre, il est essentiel de stimuler la recherche et l'innovation pour que l'Europe conserve sa position de chef de file mondial pour ce qui est de la mise au point de technologies vertes et de leur diffusion sur les marchés du monde entier.
- L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets auront par ailleurs une incidence éminemment positive sur les conditions de vie, en contribuant à améliorer la qualité de l'air, à assurer un accès aux denrées alimentaires à l'échelle

mondiale et un approvisionnement en énergie et en eau propres et abordables à long terme, à rendre les infrastructures plus durables et à réduire la dégradation de l'environnement.

4. L'un des principaux obstacles à franchir dans la lutte contre les changements climatiques consiste à faciliter les investissements nécessaires pour soutenir cette transition. Un montant considérable de financements supplémentaires, estimé à des milliers de milliards d'euros, doit être mobilisé à l'appui de l'action en faveur du climat.

5. C'est précisément dans ce domaine de la mobilisation de financements que la BEI est le mieux à même d'apporter une contribution précieuse.

6. En sa qualité de bailleur de fonds à long terme et d'institution ayant acquis une expérience et une expertise solides en matière de financement de l'action pour le climat en Europe et dans le reste du monde, la BEI est idéalement placée pour investir dans des projets de qualité à faible intensité de carbone et capables de résister aux aléas du climat, ainsi que pour catalyser d'autres financements.

7. La Banque est en particulier capable d'attirer des fonds supplémentaires provenant du secteur privé grâce à sa propre solidité financière et à ses produits financiers innovants. Aussi la Banque s'est-elle fixé la mission suivante :

***jouer un rôle de chef de file, parmi les institutions financières, dans la mobilisation des financements nécessaires pour parvenir à respecter l'engagement mondial visant à contenir le réchauffement de la planète en dessous du seuil de 2°C et à s'adapter aux effets des changements climatiques.***

8. La BEI a ajusté son approche à l'égard de l'action en faveur du climat au fil des ans et l'a progressivement intégrée dans les activités qu'elle exerce dans le monde entier. La stratégie de la Banque en matière d'action pour le climat se fonde sur l'analyse approfondie des résultats obtenus et des défis rencontrés jusqu'à présent. Elle orientera désormais les activités à moyen et long terme menées par la BEI à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE afin de renforcer les financements octroyés par la Banque en faveur de projets ayant une incidence positive sur le climat. La BEI a identifié trois domaines d'intervention stratégiques, décrits ci-après, sur lesquels elle axera à l'avenir son action pour le climat.

### **Renforcer l'incidence des financements climatiques**

9. La BEI consacre au minimum 25 % de ses prêts à des projets ayant expressément pour objet l'action en faveur du climat et elle continuera de le faire. Toutefois, l'action pour le climat ne se mesure pas uniquement à l'aune des volumes prêtés. Pour s'assurer que son action soit la plus efficace possible, la Banque doit cibler son soutien sur les activités susceptibles d'avoir l'incidence la plus forte. Pour permettre ce renforcement de l'incidence de ses interventions, la BEI prendra des

mesures visant à étoffer la réserve de projets appuyant l'action en faveur du climat. Elle continuera en outre de mettre au point des solutions de financement climatique innovantes, en comblant les lacunes du marché et en saisissant différentes occasions d'attirer des financements privés, notamment en passant par le marché des capitaux. La Banque s'appuiera sur le franc succès rencontré jusqu'à présent par ses obligations climatiquement responsables pour stimuler encore la croissance du marché des obligations vertes.

### **Améliorer la résistance aux effets des changements climatiques**

10. Les niveaux actuels de carbone dans l'atmosphère suffisent déjà pour provoquer des changements climatiques susceptibles d'avoir de lourdes conséquences pour de nombreux secteurs de l'économie. Des mesures d'adaptation sont nécessaires indépendamment des efforts déployés pour atténuer les changements climatiques. La BEI s'attache à suivre les meilleures pratiques à cet égard, en réalisant notamment une évaluation des risques pour accroître la capacité de résistance des projets qu'elle finance. La Banque affirmera son soutien aux investissements ciblant des activités spécifiques d'adaptation. Afin d'améliorer la résistance aux effets des changements climatiques, la BEI s'emploiera à élargir l'accès aux financements pour les projets d'adaptation et à développer son propre portefeuille de projets de cette nature. L'un des obstacles actuels résidant dans le manque de savoir et d'expérience à l'intérieur comme à l'extérieur de la Banque, celle-ci investira dans le renforcement des connaissances et la sensibilisation à ces questions. La BEI recherchera en outre des moyens de mettre en œuvre en priorité les mesures d'adaptation urgentes ou « sans regret » permettant de réduire les risques identifiés dans le cadre des évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques réalisées pour les projets sensibles au climat.

### **Intégrer les considérations liées aux changements climatiques dans toutes les normes, méthodes et processus de la BEI**

11. Les considérations liées au climat doivent être prises en compte dans l'ensemble des activités menées par la Banque, afin que chaque occasion d'apporter une contribution positive soit exploitée. Étant donné ses volumes de financements importants et la vaste répartition sectorielle des projets qu'elle soutient, la Banque peut encore renforcer l'efficacité de son action dans ce domaine. Pour veiller à ce que ses normes, processus et méthodes restent à la pointe des meilleures pratiques, la BEI ne cessera d'améliorer les outils permettant d'intégrer les questions climatiques dans ses activités. Elle renforcera en particulier la portée des politiques sectorielles et approfondira l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques. La Banque continuera en outre à jouer un rôle de premier plan dans la définition et l'harmonisation de normes entre les institutions financières bilatérales et multilatérales et, plus généralement, au sein de la communauté financière.





## Introduction et mission

12. La Banque européenne d'investissement (BEI) est la banque de l'Union européenne (UE) et soutient les politiques de cette dernière par un vaste éventail d'activités. L'UE joue un rôle de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre les changements climatiques. La BEI a identifié très tôt cet enjeu et s'est affirmée comme un chef de file parmi les institutions financières internationales dans ce domaine. Elle a ajusté son approche à l'égard de l'action en faveur du climat au fil des ans et l'a progressivement intégrée dans les activités qu'elle exerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

13. Élaborée sur la base des résultats obtenus et des défis rencontrés par le passé, la présente stratégie en matière d'action pour le climat orientera désormais les activités à moyen et long terme menées par la BEI pour aider à canaliser des financements au profit de projets ayant une incidence positive sur le climat dans toutes les régions où la Banque intervient.

14. Les prochaines années seront déterminantes pour éviter que les changements climatiques n'aient de graves conséquences et limiter le réchauffement de la planète à moins de 2°C par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle. Il existe au sein de la communauté scientifique un large consensus, étayé par les conclusions du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), quant à l'origine humaine du changement climatique. Dans ses rapports successifs, le GIEC a aussi montré que les effets du changement climatique, tels que l'accroissement de la fréquence et de l'ampleur des événements météorologiques extrêmes, la raréfaction des ressources en eau, la hausse des risques d'inondation, l'élévation du niveau de la mer ou encore l'acidification des océans, sont déjà perceptibles aujourd'hui à l'échelle planétaire. Par conséquent, ces effets pénalisent nos économies, provoquent des déplacements de populations et contribuent à la perte considérable de biodiversité et de services écosystémiques dans le monde entier.

15. Pour relever les défis associés aux changements climatiques et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et capable de résister aux aléas du climat, il convient d'engager une série d'actions. Nombre de ces actions s'accompagnent d'importants avantages connexes, notamment sur le plan de la croissance économique et de la création d'emplois. L'un des principaux obstacles, toutefois, consiste à catalyser les investissements nécessaires pour soutenir cette transition. Un montant considérable de financements supplémentaires, estimé à des milliers de milliards d'EUR, doit être mobilisé à l'appui de l'action en faveur du climat. C'est précisément sur ce point essentiel que la BEI est le mieux à même d'apporter une contribution précieuse. En plus de ses activités de financement, la BEI apporte également un soutien en proposant des services de conseil, notamment par le partage de son large savoir-faire technique et financier. Aussi la Banque s'est-elle fixé la mission suivante :

***jouer un rôle de chef de file, parmi les institutions financières, dans la mobilisation des financements nécessaires pour parvenir à respecter l'engagement mondial visant à contenir le réchauffement de la planète en dessous du seuil de 2°C et à s'adapter aux effets des changements climatiques.***

16. Dans le contexte des enjeux susmentionnés, le rôle de la Banque consiste à aider les États membres de l'UE à atteindre leurs objectifs climatiques et à prendre les mesures qui s'imposent pour le bien des générations futures et des sociétés subissant déjà les effets des changements climatiques. Résolue à mener la lutte contre le changement climatique et ses effets nuisibles, la BEI se doit de soutenir cette ambition dans l'ensemble de ses activités. En sa qualité de bailleur de fonds à long terme et d'institution ayant acquis une expérience et des compétences solides en matière de financement de l'action pour le climat, la BEI est idéalement placée pour investir dans des projets de qualité à faible intensité de carbone et capables de résister aux aléas du climat, ainsi que pour mettre au point des instruments de financement innovants en vue de catalyser et de mobiliser d'autres concours financiers. Les efforts de l'UE ne se limitent pas aux politiques mises en œuvre sur son territoire, mais s'inscrivent dans le cadre d'initiatives internationales comme la CCNUCC. De ce point de vue, la BEI considère la présente stratégie comme une composante de la proposition adressée par l'UE à la communauté internationale.

17. La promotion de la transition vers une économie sobre en carbone et capable de résister aux aléas du climat offre une véritable chance de relever avec succès d'autres défis urgents. La crise financière de ces dernières années a provoqué une hausse du chômage et un ralentissement de la croissance économique. La BEI œuvre à stimuler l'emploi et la croissance, en particulier en Europe. L'investissement dans une économie à faible intensité de carbone a un rôle important à jouer dans cette mission, permettant la création d'emplois dans des secteurs d'activité clés qui ont été durement touchés par la crise, notamment le secteur des énergies renouvelables, le secteur du bâtiment et l'industrie manufacturière. Parallèlement, les investissements dans l'efficacité énergétique, les réseaux d'énergie et les énergies renouvelables contribueront à la diversification et à la sécurité de l'approvisionnement énergétique européen tout en rendant des régions vulnérables moins dépendantes de sources d'énergie instables. Il est essentiel de stimuler la recherche et l'innovation pour que l'Europe conserve sa position de chef de file mondial pour ce qui est de la mise au point de technologies vertes et de leur diffusion sur les marchés du monde entier.

18. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets auront une incidence éminemment positive sur les conditions de vie, en contribuant à améliorer la qualité de l'air, à assurer un accès aux denrées alimentaires et un approvisionnement en énergie et en eau propres et abordables à long terme, à rendre les infrastructures plus durables et à réduire la dégradation de l'environnement.

19. Les Objectifs de développement durable, qui ont succédé aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), englobent nombre de ces aspects liés à la durabilité et apportent des repères supplémentaires de haut niveau permettant d'ancrer l'action en faveur du climat dans un cadre d'intervention plus large. Ces objectifs s'appliquent à l'échelle mondiale et doivent par conséquent être pris en compte dans les activités menées par la BEI tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, malgré la grande diversité des situations prévalant dans les différents pays du monde.

20. En dehors de l'UE, la Banque soutient une croissance économique durable et la création d'emplois, en axant plus particulièrement ses efforts sur le développement du secteur privé et la promotion de la coopération et de l'intégration régionales. Conformément au consensus européen pour le développement, aux résultats de la conférence des Nations unies sur le financement du développement et à l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD, les activités de la BEI appuient des projets qui ciblent les grands objectifs d'action consistant à favoriser un développement économique et social durable et à produire des effets bénéfiques pour l'environnement. Sur le plan formel, la BEI est tenue de mettre à jour, avant la fin de 2015, sa stratégie en matière d'action pour le climat adoptée dans le contexte de son mandat de prêt extérieur. Celle-ci fera l'objet d'un document séparé et sera entièrement alignée sur la présente stratégie, mais contiendra éventuellement plus de précisions sur certains aspects.

### **L'engagement passé et présent de la BEI à l'égard de l'action en faveur du climat**

21. L'action en faveur du climat est l'une des grandes priorités de la BEI, qui peut être fière des résultats remarquables qu'elle a obtenus dans ce domaine. La Banque a octroyé un volume important de financements climatiques, en appliquant ses politiques et priorités sectorielles, des outils spécifiques d'évaluation (prix du carbone, empreinte carbone) et des normes comptant parmi les plus élevées dans le milieu financier. Elle a mis au point des solutions de financement innovantes et reproductibles à l'appui de l'action pour le climat et engagé une coopération avec ses institutions homologues dans le monde entier pour harmoniser les normes, outils et méthodes utilisés.

22. En tant que banque de l'UE, la BEI a pour mission de soutenir les objectifs de la politique de l'Union, qui consistent notamment à promouvoir l'innovation et les compétences, l'accès aux financements pour les petites et moyennes entreprises, les infrastructures stratégiques et l'action en faveur du climat. La BEI concourt à la réalisation de ces objectifs, qui sont tous liés entre eux, par ses activités de prêt, de panachage de ressources (association des financements de la BEI avec d'autres sources de fonds) et de conseil. La conformité avec les politiques pertinentes, la qualité du portefeuille et la solidité des décisions de financement sont assurées au moyen d'une procédure complète d'audit préalable qui s'applique à tous les projets soutenus par la BEI. La Banque répond

aux demandes de financement émanant d'un marché en évolution constante en proposant des produits généralement caractérisés par des durées longues et des conditions intéressantes. Dans le domaine de l'action en faveur du climat, les politiques et instruments climatiques de l'UE, tels que le système d'échange de quotas d'émission (*Emissions Trading System* – ETS), la stratégie d'adaptation au changement climatique ou encore le cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, sont intégrés dans les pratiques et procédures opérationnelles pertinentes qui orientent les décisions de financement. La Banque s'attache aussi à contribuer par son action à la réalisation de plans à long terme comme l'Union européenne de l'énergie ou la trajectoire de décarbonisation tracée par le GIEC, selon laquelle les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent atteindre leur maximum au plus tard en 2020, être réduites d'au moins 50 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 1990 et être quasiment nulles ou négatives d'ici à 2100 pour permettre de contenir le réchauffement planétaire en dessous du seuil de 2°C.

### **L'activité de prêt en faveur de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets**

23. Sans financements climatiques appropriés et ciblés, on ne peut espérer lutter efficacement contre le changement climatique. Entre 2010 et 2014, la Banque a prêté plus de 90 milliards d'EUR à l'appui de projets soutenant l'action pour le climat, devenant ainsi l'un des plus grands bailleurs de fonds climatiques au niveau mondial. La part des prêts de la Banque consacrée à l'action pour le climat – c'est-à-dire des prêts à l'appui de projets ou de composantes de projets ayant une incidence particulière en matière d'atténuation des changements climatiques ou contribuant à renforcer la résistance à leurs effets – est passée de 20 % en 2010 à 25 % au minimum à la fin de 2011 et s'est maintenue à ce niveau par la suite. Les 75 % restants des concours de la BEI sont évalués à l'aune de normes et de mesures de sauvegarde rigoureuses permettant de s'assurer que tous les projets sont conformes aux objectifs des politiques de l'UE. Nombre de projets appartenant à cette catégorie ont une incidence faible sur le climat. On peut contribuer notablement à la réduction des émissions en investissant dans l'ensemble des secteurs d'activité dont nos sociétés ont besoin, à condition de prendre en compte les effets vraisemblables à long terme et les prévisions de la demande.

**Consolider le soutien à l'appui des prêts en faveur de l'action pour le climat en dehors de l'UE**

Du fait de leur effet catalyseur, les activités de prêt menées par la BEI à l'extérieur de l'UE revêtent une importance indéniable. Elles s'inscrivent dans la logique qui sous-tend les discussions sur le financement du développement menées sous l'égide des Nations unies. Pour réussir à atteindre les Objectifs de développement durable, il faudra passer de milliards d'EUR de fonds versés au titre de l'aide publique au développement (APD) à des milliers de milliards d'EUR d'investissements de toute nature, en exploitant le plus possible l'effet catalyseur des financements octroyés par les institutions financières internationales (IFI).

La BEI poursuivra sa coopération étroite avec le secrétariat et le Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat (*Green Climate Fund* – GCF), initiée dès le lancement du Fonds. La Banque se tient prête à mobiliser ses compétences et ses capacités financières au profit du Fonds en tant qu'entité d'exécution dès que la procédure d'accréditation aura été achevée.

La Banque renforcera progressivement ses activités de conseil à l'appui des opérations menées à l'extérieur de l'UE, en collaboration avec ses institutions partenaires de financement du développement et en s'appuyant sur son expérience extrêmement fructueuse en matière d'apport d'assistance technique dans les pays de la région ACP et de la FEMIP. Elle fera usage des possibilités de financement prévues à cet effet, proposées notamment par la Commission européenne et le GCF.

**Politiques sectorielles**

24. Tous les secteurs n'ont pas la même incidence sur le climat. Une manière de s'assurer que le portefeuille de prêts de la BEI est compatible avec les politiques et les objectifs de réduction des émissions de l'UE consiste à appliquer des critères d'évaluation définis pour les principaux secteurs sensibles au climat. Les secteurs les plus pertinents en raison de la part des financements de la BEI qu'ils représentent et du type de projets concernés sont les secteurs de l'énergie et des transports, tous deux couverts par des politiques sectorielles publiées après avoir fait l'objet de consultations publiques et applicables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Un élément important des critères de sélection et d'évaluation pour les projets énergétiques est l'application d'une norme d'émission aux projets de production d'électricité. Cette norme permet d'écarter les projets dont les émissions attendues ne sont pas conformes aux objectifs de l'UE, tout en respectant le principe de neutralité technologique. La priorité est donnée dans tous les cas aux projets d'efficacité énergétique. La politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports ne permet de retenir des projets routiers et

aéroportuaires que s'ils présentent une rentabilité socio-économique élevée au regard de critères reposant sur l'évaluation économique complète de chaque investissement.

### **Soutien à la recherche, au développement et à l'innovation dans le domaine des technologies à faible intensité de carbone**

25. Si, du point de vue de leur volume, les financements de la Banque à l'appui de l'atténuation des changements climatiques ont, jusqu'à présent, principalement servi à soutenir des technologies parvenues à maturité, comme les transports durables (métros, tramways et lignes ferroviaires à grande vitesse, par exemple) et des projets de production d'électricité renouvelable au stade de maturité (éolien terrestre, hydroélectricité), des efforts considérables ont été accomplis en vue d'encourager la mise au point de technologies à faible intensité de carbone. La réduction drastique des émissions indispensable pour atteindre les objectifs climatiques à long terme nécessitera des percées technologiques qui verront le jour grâce à des projets de recherche, d'innovation et de démonstration. La BEI s'est révélée un partenaire essentiel de la Commission européenne pour la mise en place de mécanismes de financement avec partage des risques visant à améliorer l'accès aux financements pour les projets de recherche et d'innovation.

### **Prix du carbone et émissions de gaz à effet de serre**

26. L'intégration du prix du carbone dans le coût d'un projet a pour effet de pénaliser la performance économique de projets à forte intensité de carbone et envoie un signal important au marché. La BEI est la première institution financière internationale à avoir systématiquement intégré le coût du carbone dans l'instruction de ses projets, ce qui illustre son engagement à privilégier des solutions à faible intensité de carbone dans l'ensemble de son portefeuille de prêts. La méthode actuelle appliquée par la BEI pour déterminer le coût social de l'émission de dioxyde de carbone est expliquée à l'annexe 2. Son niveau se fonde sur une étude approfondie des publications consacrées à ce sujet et s'accroît de façon exponentielle avec le temps pour rendre compte des dommages cumulés causés par la hausse des concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

27. Afin de mieux comprendre et de pouvoir présenter l'incidence de ses activités, ainsi que pour promouvoir la prise en compte du prix du carbone, la Banque évalue et publie les émissions de gaz à effet de serre (GES) des projets générant de fortes émissions. Chaque année, le niveau global des émissions correspondant à la part des projets financée par la BEI révèle une importante économie de 2 à 3 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. La BEI est, à l'heure actuelle, la seule institution financière internationale à publier à la fois le volume absolu (ou brut) et le volume relatif (ou net) des émissions associées à chacun des projets concernés.

## Services de conseil et assistance technique

28. Les promoteurs de projets ne disposent pas tous de l'expérience et des connaissances nécessaires pour effectuer la préparation technique et financière requise pour se procurer des financements à l'appui de projets ayant une incidence positive sur le climat. Pour surmonter cet obstacle, la BEI a mis au point plusieurs programmes de prestation de services de conseil, pouvant porter notamment sur la réalisation d'études de faisabilité et de marché, la structuration de programmes, la réalisation d'audits énergétiques, le soutien à la préparation et à la mise en œuvre de projets et le renforcement des capacités institutionnelles. L'un des principaux programmes dans le domaine de l'action en faveur du climat est ELENA (mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux), qui utilise des fonds de la Commission européenne (CE) afin d'apporter aux villes et aux régions européennes le soutien technique nécessaire pour faire décoller des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. À l'extérieur de l'UE, la Banque fournit un appui technique de multiples manières, par exemple dans le cadre du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et de l'initiative SE4All (« Une énergie durable pour tous »).

## Des instruments de financement innovants

29. Les besoins de financements étant estimés à des milliers de milliards d'EUR, l'investissement privé est indispensable pour relever les défis liés au changement climatique. Pour attirer des financements, il est essentiel que les projets soutenant l'action pour le climat puissent aussi offrir des possibilités d'investissement au secteur privé. Pour cette raison, la Banque a mis au point un certain nombre d'outils et de mécanismes financiers innovants visant à catalyser et à mobiliser des financements privés au profit de projets à faible intensité de carbone et de projets d'adaptation aux effets des changements climatiques. Elle propose également des instruments de panachage des ressources, permettant de combiner prêts et aides non remboursables afin d'améliorer les conditions de financement (optimisation du partage des risques et (ou) réduction du coût du capital). Parmi ces produits figurent notamment les fonds de capital-investissement, les fonds multitranches à plusieurs niveaux de risque (comme le Fonds Green for Growth ou le Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique) et des fonds de fonds (Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, par exemple). Par ailleurs, la BEI a créé des instruments conjoints avec la CE et d'autres bailleurs de fonds, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique (instrument de financement privé pour l'efficacité énergétique, par exemple) ou de la conservation du capital naturel et des mesures d'adaptation (mécanisme de financement du capital naturel, par exemple). Par la mise en place de ces instruments, la BEI tient à démontrer au marché que les investissements dans des projets contribuant à la lutte contre les changements climatiques sont solides, viables et reproductibles à plus grande échelle.

## Obligations vertes

30. Les obligations vertes peuvent permettre d'améliorer la transparence des financements environnementaux. Une transparence accrue suscite à son tour une prise de conscience des questions climatiques, consolide le suivi de l'action en faveur du climat et favorise l'harmonisation de l'évaluation et de la présentation des incidences environnementales attendues des projets. Cela renforce le rôle joué par les marchés des capitaux dans le financement de l'action pour le climat en encourageant les investisseurs à se tourner davantage vers des investissements durables et socialement responsables.

31. La BEI a joué le rôle de pionnier sur le marché des obligations vertes en lançant, en 2007, sa première émission d'obligations climatiquement responsables (OCR). Les fonds collectés au moyen de ces dernières sont réservés aux prêts octroyés par la BEI au profit de projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. À fin juin 2015, les émissions d'OCR avaient permis de lever l'équivalent de plus de 9 milliards d'EUR dans dix monnaies différentes.

## Coopération

32. Le changement climatique peut être vu comme le défi suprême de ce siècle. On ne pourra y apporter une réponse efficace qu'en agissant de manière coordonnée. La BEI coopère avec différentes parties prenantes et institutions homologues, tant au sein de l'UE que dans le reste du monde, pour faire progresser l'action en faveur des financements climatiques et partager son savoir-faire dans la mise au point de solutions en la matière. Les principaux partenaires de la BEI sont les institutions et les États membres de l'UE. À l'échelle mondiale, la Banque coopère avec les Nations unies en prêtant son appui aux différents programmes auxquels elle peut apporter une valeur ajoutée et ses compétences, en particulier le Fonds vert pour le climat. La BEI collabore avec un grand nombre d'autres acteurs de l'action pour le climat tant au niveau national que mondial. Dans un effort visant à parvenir à une meilleure compréhension des flux financiers climatiques internationaux, un groupe de banques multilatérales de développement (BMD) établit des rapports conjoints sur ses financements consacrés au climat et œuvre à l'amélioration constante de l'harmonisation de ses méthodes de comptabilisation des financements climatiques.



## **Faire passer l'action pour le climat de la BEI à la vitesse supérieure**

33. La présente stratégie s'appuie sur l'expérience et l'engagement de la BEI dans le domaine de l'action en faveur du climat.

34. Afin de donner corps à sa mission, la BEI a analysé les résultats qu'elle a obtenus et les défis qu'elle a rencontrés jusqu'à présent en matière d'action pour le climat, notamment au moyen de vastes consultations menées auprès de parties prenantes tant internes qu'externes, ainsi que de spécialistes. Le travail de la Banque continuera de s'inscrire dans le cadre général actuel, qui lui a permis d'obtenir des résultats significatifs. Cette analyse a conduit à identifier trois domaines d'intervention stratégiques sur lesquels la Banque axera son action pour consolider et affermir encore sa position.

- 1. Renforcer l'incidence des financements climatiques de la Banque**
- 2. Améliorer la résistance aux effets des changements climatiques**
- 3. Parachever l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans toutes les normes, méthodes et processus de la BEI**

35. Dans chacun de ces trois domaines d'intervention stratégiques, la Banque dispose d'une base solide sur laquelle elle peut appuyer ses efforts. Les chapitres qui suivent présentent les mesures envisagées par la Banque pour encore améliorer, approfondir et ajuster son action.

## Domaines d'intervention stratégiques

### 1. Renforcer l'incidence des financements climatiques de la Banque

36. La Banque continuera de consacrer au minimum 25 % de ses financements à des projets appuyant expressément l'action en faveur du climat.

37. Toutefois, l'efficacité de l'action pour le climat ne dépend pas uniquement des volumes de financement : elle suppose d'orienter les activités et les concours financiers vers les initiatives et les projets à l'impact le plus fort. Pour cette raison, ce domaine d'intervention est axé sur la manière dont la BEI peut encore accroître l'incidence de ses activités.

38. En ce qui concerne les financements climatiques, la Banque parvient à obtenir une incidence principalement de trois façons :

- en investissant dans des projets permettant de réaliser des progrès sensibles sur les plans de l'atténuation des changements climatiques ou de l'adaptation à leurs effets ;
- en catalysant et en mobilisant des financements climatiques supplémentaires provenant de sources variées ;
- en réduisant les barrières financières et non financières aux investissements nécessaires pour la transition vers une économie sobre en carbone et capable de résister aux changements climatiques.

39. Au-delà de l'approche sectorielle actuellement suivie par la Banque pour identifier les projets relevant de l'action pour le climat, une prise en compte plus détaillée de l'incidence des projets devrait permettre de renforcer la contribution globale de la BEI. Pour dresser une liste complète des activités à fort impact, il est nécessaire de mieux comprendre les caractéristiques de ces activités dans le contexte de l'action de la Banque. Cela conduira à établir progressivement une typologie de base des interventions à forte incidence, définissant les secteurs et les projets à fort impact, et (ou) les structures ayant une incidence financière élevée.

40. Cette stratégie permettra à la BEI d'identifier les types d'opération produisant une incidence financière particulièrement élevée et (ou) d'importants avantages sur les plans de l'atténuation des changements climatiques ou de l'adaptation à leurs effets. Lorsque cela sera justifié, la Banque mettra en place des procédures et des systèmes pour accorder la priorité aux projets concernés au sein du portefeuille d'opérations relevant de l'action pour le climat. Ainsi, pour renforcer l'incidence de ses financements climatiques, la BEI :

- améliorera les méthodes et définitions qu'elle applique pour déterminer l'incidence de ses opérations, ce qui lui permettra de mieux identifier et de privilégier les projets à fort impact ;
- s'emploiera à accroître encore l'incidence de ses interventions par la mise au point d'instruments de financement innovants ciblant les projets ou les secteurs à fort impact et la mobilisation de ressources privées ;
- prendra des mesures en vue d'étoffer la réserve de projets relevant de l'action en faveur du climat ;
- soutiendra le marché des obligations vertes sur le plan quantitatif et qualitatif.

**Principaux résultats visés** : fournir des financements climatiques suffisants en volume (25 % des prêts de la BEI au minimum) et en qualité ; renforcer l'incidence financière et non financière des interventions climatiques de la BEI et établir, à l'appui, des rapports solides.

### **1.a. Financer des projets soutenant expressément l'action en faveur du climat**

41. La BEI est un bailleur de fonds très actif dans différents secteurs clés participant à la lutte contre les changements climatiques. Elle a contribué à l'essor de nouvelles technologies renouvelables cruciales, comme l'éolien en mer ou les centrales solaires à concentration, et a permis des percées importantes dans des secteurs difficiles comme l'efficacité énergétique, la RDI dans le domaine des technologies à faible intensité de carbone et l'adaptation aux effets des changements climatiques. La BEI peut concourir au développement d'autres secteurs et types de projets qui seront déterminants pour permettre la transformation nécessaire de nos sociétés, notamment par une réduction sensible des émissions de GES, l'investissement dans des technologies innovantes ou encore le soutien à des initiatives prometteuses.

42. La Banque a établi une liste des secteurs admissibles au titre de l'action en faveur du climat. Les critères d'admissibilité du portefeuille d'opérations relevant de l'action pour le climat intègrent déjà les dimensions de l'incidence des projets liées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets. Pour accroître l'efficacité climatique des projets classés comme relevant de l'action en faveur du climat, la Banque ajustera progressivement la liste des critères d'admissibilité, en tenant compte des dernières connaissances et évolutions concernant l'incidence des projets. La définition actuelle de ces critères d'admissibilité figure à l'Annexe 1 de la présente stratégie. Des travaux sont en cours visant à aligner ces critères sur la méthodologie conjointe de comptabilisation des financements climatiques des BMD, en particulier les critères liés au processus de conception pour les projets d'adaptation aux effets des changements climatiques. Cette liste sera mise à jour en cas de besoin de manière à refléter l'efficacité de l'action de la Banque en faveur du climat et sa

meilleure compréhension de l'incidence et des risques climatiques ainsi que des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques.

### **1.b. Créer des instruments innovants pour renforcer l'incidence financière**

43. En tant qu'institution financière, la Banque est bien placée pour soutenir des opérations innovantes sur le plan financier, c'est-à-dire ciblant de nouveaux secteurs ou projets et permettant de mobiliser des financements provenant du secteur privé et (ou) de puiser dans de nouvelles sources de fonds.

44. Certains investissements à fort impact sont fragmentés, c'est-à-dire dispersés entre un grand nombre de petits projets. Aussi la Banque continuera-t-elle de rechercher des moyens de renforcer son soutien à des investissements de plus petite envergure. Elle s'emploiera à innover et à reproduire ou consolider des structures et produits financiers existants (prêts-cadres, prêts intermédiés à bénéficiaires multiples et autres structures avec intermédiation comme les fonds, notamment), qui ont été mis au point ces dernières années et se sont révélés efficaces pour regrouper et (ou) agréger des projets climatiques de petite dimension dans les secteurs et régions appropriés, en particulier en dehors de l'UE. La prestation de services de conseil pourrait aussi contribuer à la création de nouvelles structures de financement destinées aux petits projets.

45. Le renforcement de l'incidence financière supposera sans doute d'assumer des niveaux de risque dépassant les niveaux acceptables pour la BEI. De nouveaux produits et instruments avec partage des risques pourraient dès lors s'avérer nécessaires dans le domaine de l'action en faveur du climat, sachant que les marchés mondiaux sont actuellement davantage limités dans leur prise de risque que freinés par un manque de liquidités. Les propositions formulées au point 1.d ci-dessous visant à mettre en place des mécanismes ou des fonds fiduciaires spécialisés, ainsi qu'à promouvoir la collaboration avec de nouveaux organismes dédiés au financement climatique constituent des mesures essentielles à cet égard, parallèlement au développement de la réserve de projets.

46. La BEI continuera ainsi de se placer à l'avant-garde de l'innovation financière et d'évaluer le besoin d'élargir son offre de produits et de créer des structures financières permettant de pallier les lacunes du marché, de réduire les barrières à l'entrée et de répondre aux besoins de modèles d'entreprise naissants dans le domaine de l'action en faveur du climat. Cette action pourrait revêtir une forme différente à l'intérieur de l'UE, où le Plan d'investissement pour l'Europe devrait façonner le processus dans un avenir immédiat, et à l'extérieur de l'UE, où d'autres instruments et politiques prévalent. L'objectif global de ces efforts sera de fournir des canaux pour acheminer les investissements du secteur privé dans l'action en faveur du climat à une échelle qui soit plus en adéquation avec les besoins découlant du dérèglement climatique. Ces efforts cibleront en particulier,

mais pas exclusivement, les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension et les gestionnaires d'actifs, en sus du système bancaire.

### **1.c. Définir les projets et les secteurs à fort impact**

47. Une typologie des projets à fort impact par secteur sera établie sur la base des principes directeurs énoncés ci-après.

- La contribution d'un projet à la réalisation de l'objectif des 2°C à l'échelle mondiale sera liée dans une large mesure à des considérations sectorielles et technologiques. Cette contribution peut être évaluée de différentes manières, notamment en examinant les feuilles de route pour la décarbonisation existant dans les secteurs considérés ou encore les intensités en carbone de ces derniers. Différents niveaux de priorité seront définis à partir d'une comparaison entre le portefeuille actuel de projets et ces feuilles de route en tenant compte des besoins d'investissement, mais aussi en ayant présent à l'esprit que tous les projets ne seront pas admissibles à un financement pour diverses raisons techniques, économiques, ou encore liées à la solvabilité de l'emprunteur. Ce travail a été en grande partie réalisé au moment de l'élaboration des politiques sectorielles en vigueur dans les domaines de l'énergie et des transports.
- La forme que prendront ces feuilles de route dépendra principalement des politiques applicables. Au sein de l'UE, les politiques définies par l'Union et par les États membres, parmi lesquelles on peut citer notamment la vision à long terme de l'UE pour une société à faibles émissions de carbone et capable de résister aux changements climatiques, ou encore les plans d'action nationaux en faveur des énergies renouvelables et les programmes d'adaptation, devraient servir de principaux points de référence. En dehors de l'UE, il convient de se rapporter aux législations et politiques nationales, notamment aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), aux programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) et aux contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN).
- Il sera tenu compte des liens horizontaux existant entre les politiques, qui engendrent d'importants avantages connexes comme le renforcement de la croissance économique et de la compétitivité ou l'amélioration de la biodiversité et de l'efficacité de l'utilisation des ressources, par exemple, d'autant que ces avantages vont dans le sens de la réalisation des objectifs de la politique de l'UE ainsi que des grands objectifs stratégiques de la Banque, définis dans son plan d'activité (PAB).
- La Banque étudiera la contribution de l'opération à la réduction des barrières techniques et institutionnelles entravant les investissements dans des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, conformément à sa mission, par exemple dans le cas de contreparties de petite taille ou pas assez solides, ou pour pallier des lacunes du marché.

- Les caractéristiques des projets ayant tendance à attirer plus facilement des financements extérieurs supplémentaires seront recherchées.
- La Banque s'intéressera au rôle particulier des polluants climatiques de courte durée (PCCD) en raison de leur contribution au réchauffement climatique et de leur pertinence pour les opérations financées par la BEI. Cet aspect sera étudié dans le cadre d'une analyse consacrée aux émissions de PCCD dans le portefeuille actuel.

#### **1.d. Élargir la réserve de projets à fort impact**

48. Pour pouvoir financer en priorité des projets bancables à fort impact dans les limites du même objectif de volume, il est nécessaire d'étoffer la réserve de projets. Plusieurs mesures peuvent permettre d'y parvenir.

- Pour réussir à affecter au minimum 25 % des financements à des projets appuyant expressément l'action en faveur du climat, la Banque doit renforcer les procédures permettant d'identifier de nouveaux projets.
- Il convient d'améliorer les services de conseil technique et financier, en particulier dans le cadre du soutien à la préparation et à la mise en œuvre des projets, afin de contribuer à la définition de projets plus aptes à bénéficier d'un concours financier. La Banque consolidera son offre d'activités de conseil à l'appui de l'action pour le climat en vue de faciliter la conception et la préparation optimales des projets et, ainsi, d'améliorer l'efficacité de leur mise en œuvre et l'accès aux financements. Dans le contexte de ces efforts, la Banque entend également élargir le cercle des bénéficiaires pouvant prétendre à un soutien de sa part, en incluant notamment ceux dont les capacités internes sont moins développées, et promouvoir des projets de plus petite envergure et (ou) plus complexes. Les activités de conseil technique et financier de la Banque englobent également le soutien à l'appui d'instruments financiers décentralisés au sein de l'Union dans le domaine de la réduction des émissions de carbone et de l'accès aux financements pour les activités de recherche et les technologies innovantes pertinentes.
- La Banque évaluera le besoin et la disponibilité de nouvelles sources de financement à l'appui de ses opérations à fort impact dans le domaine de l'action pour le climat, activités de conseil et de panachage de ressources comprises. Si la BEI bénéficie de financements externes, il sera nécessaire de créer une architecture solide plus efficace pour ses activités futures de collecte de ressources. En effet, les sources actuelles de financement sont fragmentées, impliquent généralement des coûts de transaction élevés et pourraient se révéler insuffisantes aux fins de la mise en œuvre complète de la présente stratégie. La Banque envisagera deux solutions possibles pour résoudre ce problème :
  - la mise en place d'un fonds fiduciaire ouvert à un vaste éventail de contributions, ou

- la création d'un mécanisme de financement de l'action en faveur du climat sur ses ressources propres.

La faisabilité, la structure et les modalités de ces sources de fonds seront encore étudiées et précisées. Des compartiments différents pourraient être créés par type d'opération ou par région.

- La BEI développera les opérations menées avec les banques d'investissement vertes. Compte tenu des particularités des financements climatiques, les autorités nationales et régionales travaillent actuellement à la mise en place d'organismes ou de mécanismes financiers spécialisés comme la Green Investment Bank au Royaume-Uni, avec laquelle la BEI a déjà entamé une collaboration sur certains projets. Ces entités ont généralement un caractère original et innovant, ce qui en fait des contreparties intéressantes pour la BEI, surtout dans les premières années de leur existence où il leur est difficile de se procurer des ressources à un coût abordable. La BEI considérera donc le renforcement des relations avec ces entités comme l'une de ses priorités.

#### **1.e. Soutenir le marché des obligations vertes sur le plan quantitatif et qualitatif**

49. Souhaitant orienter leurs portefeuilles vers des investissements durables et socialement responsables, les investisseurs des marchés des capitaux attachent de plus en plus d'importance à l'incidence des projets financés. En réponse à cette attente, la BEI a élaboré, avec plusieurs autres BMD, un cadre pour établir des rapports sur l'incidence attendue des projets associés à ses obligations vertes.

50. La Banque a déjà à son actif plusieurs émissions réussies d'obligations vertes. Jusqu'à présent, le produit de ces emprunts a été consacré au financement de projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ce champ d'affectation clairement délimité a permis d'établir un cadre d'exigences minimales et de gouvernance qui bénéficie d'une large adhésion du marché et fait l'objet d'une attention croissante de la part des décideurs politiques. La BEI continuera de dialoguer avec les intervenants des marchés des capitaux afin de définir les meilleures pratiques pour le segment des obligations vertes, en suivant notamment les Principes pour les obligations vertes. En outre, la Banque poursuivra ses travaux concernant le format des rapports sur l'impact des obligations vertes, récemment mis au point avec plusieurs autres BMD, ainsi que l'harmonisation des normes d'établissement de rapports sur les incidences au sein de la communauté des BMD, des IMF et des IFI afin de promouvoir la transparence et la responsabilité des financements à l'appui de l'action pour le climat.

51. Reconnaissant l'importance de ce segment de marché, la BEI reste déterminée à continuer à jouer un rôle moteur dans son développement, afin de soutenir une croissance durable du marché des obligations vertes<sup>1</sup>.

## **2. Améliorer la résistance aux effets des changements climatiques**

52. Même si l'on parvient à contenir la hausse de la température moyenne mondiale sous la barre des 2°C, les changements climatiques risquent d'avoir de lourdes conséquences pour de nombreux secteurs de l'économie et de porter atteinte à des enjeux essentiels comme la sécurité de l'approvisionnement en eau, en denrées alimentaires et en énergie, ou encore la santé. Les évolutions qui se profilent risquent de mettre en péril la croissance et les progrès réalisés en matière de développement dans certains secteurs et régions, ce qui aura des répercussions importantes sur le plan social. C'est pourquoi des mesures d'adaptation sont nécessaires, indépendamment des efforts déployés pour atténuer les changements climatiques.

53. La BEI s'attache à appliquer les meilleures pratiques en matière d'évaluation des risques, en réalisant notamment une analyse des risques climatiques pour accroître la capacité de résistance des projets qu'elle finance, mais aussi à investir dans des activités spécifiques d'adaptation, portant par exemple sur la gestion des sols et des ressources en eau. Il s'agit d'un domaine qui évolue rapidement et qui nécessite par conséquent un développement constant des compétences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la BEI.

54. La dimension sociale des enjeux liés à l'adaptation aux effets des changements climatiques – y compris la question de l'égalité hommes-femmes – doit aussi être clairement identifiée et, le cas échéant, prise en compte dans tous les projets d'adaptation, afin d'accroître l'efficacité de leur mise en œuvre sur le terrain. La prise en considération de ces aspects, conformément aux normes environnementales et sociales de la BEI, permettra notamment d'éviter que les activités d'adaptation n'exacerbent les inégalités et d'autres vulnérabilités existantes et contribuera à protéger les groupes les plus vulnérables.

55. La BEI coordonnera étroitement toutes ses activités susmentionnées liées à l'adaptation aux effets des changements climatiques avec les travaux connexes relatifs à la gestion du risque de catastrophe naturelle.

56. Pour renforcer la résistance aux effets des changements climatiques, la BEI :

- étoffera le portefeuille d'opérations d'adaptation ;
- étendra le recours à l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques ;

---

<sup>1</sup> Voir la « Déclaration conjointe des banques multilatérales de développement (BMD) sur le financement de l'action pour le climat » publiée en septembre 2014 : <http://www.eib.org/attachments/press/joint-mdb-statement-on-climate-finance.pdf>.



- rendra les projets plus aptes à résister aux aléas du climat.

**Principaux résultats visés** : accroître les financements au profit d'activités d'adaptation et établir, à l'appui, des comptes rendus et des rapports solides et transparents.

## 2.a. Étoffer le portefeuille d'opérations d'adaptation

57. Le changement climatique a, déjà aujourd'hui, des effets sensibles sur les écosystèmes, les économies et les communautés. On assiste à un accroissement de la fréquence et de l'ampleur des événements météorologiques extrêmes comme les inondations, les sécheresses ou les tempêtes. En particulier, l'incidence du dérèglement climatique sur les ressources en eau de la planète et la raréfaction de ces dernières pourraient devenir l'un des plus grands défis pour l'avenir.

58. Bien que les effets des changements climatiques soient déjà perceptibles, l'action pour s'adapter à cet environnement changeant ne prend de l'ampleur que lentement, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les mesures d'adaptation sont souvent perçues comme relevant de la responsabilité du secteur public. Étant donné que l'adaptation à des incidences futures repose souvent sur des mesures préventives, qui sont à terme source d'économies mais, dans la plupart des cas, ne génèrent pas directement de recettes, il n'existe pas encore de véritable marché pour les activités d'adaptation. Les bénéficiaires sont souvent multiples, ce qui rend les contributions particulières à leur financement difficiles à identifier. Il existe en outre des barrières réglementaires dans la mesure où les réglementations, les normes et les codes relatifs aux mesures d'adaptation ont encore besoin d'être mis au point. L'un des principaux obstacles, toutefois, réside dans le manque d'informations et de connaissances. L'adaptation aux changements climatiques est un domaine d'action nouveau et les savoirs et informations à ce sujet ne se développent que lentement. Le manque général de compréhension de cette question conduit souvent les décideurs politiques à sous-estimer les risques. Par conséquent, les capacités et les compétences dans le domaine de l'adaptation aux effets du dérèglement climatique sont pour l'heure fragmentaires et insuffisantes.

59. La BEI entend contribuer à surmonter ces obstacles afin d'accélérer l'investissement dans les activités d'adaptation. Premièrement, la Banque cherchera à remédier au manque d'information en continuant à se doter des connaissances et des compétences nécessaires, ce qui permettra de poser les bases pour la création d'une réserve solide de projets d'adaptation, y compris dans le cadre d'opérations comprenant plusieurs sous-projets. Ces connaissances et ces compétences serviront à éclairer les décisions concernant la planification, la résistance des systèmes, la sélection des technologies et la conception des projets. Par ailleurs, la Banque renforcera les capacités des intervenants chargés d'améliorer la résistance sur le terrain. Elle a déjà engagé ce processus en organisant des réunions sur le renforcement des capacités dans le cadre du groupe de travail

d'institutions financières de l'UE sur l'adaptation aux changements climatiques (EUFIWACC). Le resserrement des liens avec des réseaux tels que l'initiative « Mayors Adapt » continuera de soutenir le processus d'échange de connaissances et d'expériences, ainsi que le renforcement des capacités.

60. La sensibilisation aux risques et l'approfondissement des connaissances sur les meilleures pratiques à adopter en matière d'adaptation aux changements climatiques peuvent permettre à la Banque d'accroître le nombre de projets intégrant des éléments liés à la résistance aux aléas du climat ainsi que d'identifier davantage de projets d'adaptation. Toutefois, la BEI continuera surtout de rechercher activement des projets ayant pour principal objectif l'adaptation aux effets des changements climatiques. Cette action est étroitement liée à l'ambition décrite au point 1.1.d « Élargir la réserve de projets à fort impact », qui concerne le soutien des projets ayant une incidence positive importante sur le climat. Ainsi qu'expliqué au point 1.1.d, la Banque cherchera à déterminer si le meilleur moyen d'atteindre cet objectif consiste à renforcer le panachage de ses propres ressources avec des fonds de l'UE, ou à mettre en place une autre structure de financement comme un fonds fiduciaire ou un mécanisme spécialisé. Si la Banque devient une entité d'exécution du GCF, le financement de projets d'adaptation par le biais de cet instrument formera le noyau de ses efforts en la matière dans les pays non membres de l'UE. En renforçant la réserve de projets, la Banque améliorera également ses services de conseil technique et financier, en particulier pour ce qui est du soutien à la préparation et à la mise en œuvre des projets, et élargira ainsi le cercle des bénéficiaires potentiels de ses concours, en incluant notamment ceux dont les capacités internes sont moins développées.

## **2.b. Étendre le recours à l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques**

61. Il est important pour la Banque et les promoteurs des projets qu'elle finance de comprendre les risques climatiques associés aux projets les plus vulnérables. Afin d'identifier les projets en question, la BEI a conçu et mis à l'essai un outil d'évaluation permettant d'analyser les risques directs pesant sur les activités soutenues par la Banque qui sont liées aux changements climatiques. La Banque généralisera l'utilisation de cet outil et le perfectionnera au fur et à mesure de l'expérience acquise au travers de son application. La BEI s'engage à évaluer, pour toutes les opérations, les risques directs découlant des incidences des changements climatiques actuels et (ou) futurs.

62. Une fois les projets vulnérables identifiés, une évaluation complète des risques et de la vulnérabilité climatiques peut être réalisée. Une telle procédure d'évaluation a été élaborée et mise à l'essai pour le secteur de l'eau. Lorsque les résultats de l'examen préliminaire mentionné ci-dessus le justifient, la Banque exige des promoteurs qu'ils effectuent une évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques. Si besoin, les clients de la BEI peuvent aussi bénéficier d'un soutien sur la base d'une procédure mise au point par les spécialistes de la Banque dans les domaines de l'eau et du climat.

63. Cette procédure aide les promoteurs des projets à analyser de manière globale la façon dont le projet et le système auquel il se rapporte sont sensibles aux variations et aux changements du climat, à quantifier les risques climatiques pesant sur la viabilité du projet, et à identifier les solutions d'adaptation appropriées pour renforcer la résistance du projet aux aléas du climat. Dans des cas extrêmes, cette analyse peut conduire à une remise en cause de la faisabilité du projet et à une redéfinition de ce dernier de manière à le rendre plus résistant aux changements climatiques. La consultation des parties prenantes aux étapes clés de l'évaluation des risques climatiques s'est avérée essentielle à sa réussite. La procédure d'évaluation permet d'envisager tant les aspects matériels directs que les aspects économiques et environnementaux des risques et de la vulnérabilité, notamment en examinant la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement du projet ou sa dépendance à l'égard de services écosystémiques ou d'autres réseaux clés également susceptibles d'être exposés aux risques climatiques.

64. Cette démarche novatrice sera progressivement étendue à d'autres secteurs, susceptibles de présenter des spécificités sectorielles ou régionales. La Banque définira des orientations à l'intention des promoteurs sur la manière d'effectuer l'analyse de vulnérabilité et de déterminer les mesures d'adaptation appropriées.

65. Les travaux portant sur le cadre d'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques seront étroitement coordonnés avec les travaux concernant la gestion des risques de catastrophe naturelle.

## **2.c. Rendre les projets plus aptes à résister aux aléas du climat**

66. Ainsi qu'indiqué au point 1.2.b ci-dessus, une évaluation plus approfondie des risques et de la vulnérabilité climatiques sera réalisée pour les opérations identifiées comme présentant un profil de risque élevé. Cette analyse devra conduire à la définition de mesures matérielles ou immatérielles à mettre en œuvre aux stades de la planification, de la conception et de la réalisation du projet afin de réduire les risques en question. Si certaines mesures peuvent s'avérer nécessaires pour protéger les actifs des effets des changements climatiques, nombre des mesures d'adaptation les plus efficaces doivent être prises dès les stades de la planification et de la conception et ne sont pas nécessairement très coûteuses. La BEI recherchera dès lors les moyens de mettre en œuvre en priorité les mesures d'adaptation urgentes ou « sans regret », le cas échéant sur une base sectorielle.

### **3. Parachever l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans toutes les normes, méthodes et processus de la BEI**

67. L'action en faveur du climat ne se résume pas à l'acheminement de financements vers des projets d'atténuation des changements climatiques ou d'adaptation à leurs effets. Les considérations liées au climat doivent être dûment prises en compte dans l'ensemble des activités menées par la Banque, afin de saisir chaque occasion d'apporter une contribution positive. D'importantes possibilités s'offriront ainsi à la BEI étant donné ses volumes de financement considérables et la vaste répartition sectorielle des projets qu'elle soutient.

68. L'intégration des questions climatiques dans l'ensemble des activités de la Banque repose sur l'introduction progressive et le réexamen périodique des bonnes pratiques de manière à s'assurer que les normes, procédures et méthodologies appliquées restent au plus haut niveau.

69. Afin d'assurer l'intégration cohérente des considérations liées au changement climatique dans son action, la Banque :

- améliorera en permanence les outils permettant d'intégrer les questions climatiques dans ses activités ;
- renforcera la portée des politiques sectorielles et mettra régulièrement à jour les politiques existantes ;
- évaluera et assurera la gestion des risques pesant sur le portefeuille du fait des changements climatiques ;
- gèrera son empreinte carbone interne.

**Principaux résultats visés :** généraliser l'utilisation d'un éventail plus large d'outils et de méthodologies relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets pour tous les investissements de la BEI, ce qui contribuera à la qualité du portefeuille, à un meilleur alignement sur les politiques pertinentes ainsi qu'à l'établissement de rapports transparents.

#### **3.a. Améliorer en permanence les outils permettant d'intégrer les questions climatiques dans les activités de la Banque**

70. La Banque a mis au point un certain nombre d'outils visant à intégrer les considérations climatiques dans le processus de prise de décision concernant les investissements.

71. Afin d'encourager la réduction des émissions de GES et compte tenu du rôle important joué par l'ACA dans l'évaluation des projets financés, la Banque intègre, depuis 2007, le coût du carbone dans ses projets, permettant ainsi de tenir compte, dans la procédure d'audit préalable, des dommages probables associés aux émissions de GES, parallèlement aux autres coûts externes engendrés par ces dernières. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un effort plus vaste visant à intégrer de manière systématique les coûts externes pertinents dans les analyses réalisées en interne, ainsi qu'expliqué dans le guide de la BEI pour l'instruction économique des projets d'investissement. Les scénarios d'évolution du coût du carbone ont été mis à jour et sont présentés à l'annexe 2. Ils couvrent une période plus longue que ceux utilisés actuellement, permettant ainsi d'intégrer dans l'analyse des perspectives à long terme. Ils seront actualisés périodiquement en tenant compte des données et des résultats de recherche les plus récents.

72. L'évaluation des émissions de GES revêt une importance capitale pour ces efforts, dans la mesure où les émissions du projet et les émissions de référence entrent dans le calcul de l'ACA. Cette évaluation est aussi utilisée actuellement pour analyser les performances des projets de production d'électricité en matière d'émissions, ainsi que pour vérifier l'incidence des projets hydroélectriques et bioénergétiques sur le climat. L'exactitude, la cohérence et la comparabilité de ces évaluations constituent par conséquent des éléments importants de la procédure d'audit préalable. Les évaluations des émissions de GES sont aussi intégrées dans les rapports portant sur l'ensemble du portefeuille et elles pourraient servir également à perfectionner encore à l'avenir les stratégies sectorielles. C'est pourquoi il est important de revoir en permanence et, le cas échéant, d'améliorer la qualité et le champ d'application de la méthodologie. En particulier, la Banque élaborera une méthode visant à donner une estimation approximative de l'empreinte carbone globale des prêts qui font l'objet d'une intermédiation financière et des opérations de capital-investissement. Enfin, la Banque fera une plus grande place aux considérations liées au cycle de vie et aux émissions de type 3 dans le cadre de sa procédure d'audit préalable.

73. La BEI poursuivra ses efforts visant à intégrer les considérations liées à l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et d'autres ressources dans l'ensemble des secteurs, conformément à son engagement de longue date à l'égard du soutien de l'efficacité énergétique, qu'elle juge prioritaire.

74. L'intégration de l'évaluation des risques liés aux incidences directes des changements climatiques sur les projets est décrite au point 1.2.b ci-dessus.

75. Dans une perspective de plus long terme, la Banque travaillera à la mise au point d'outils permettant de rendre compte de l'incidence des projets sur la biodiversité, les services écosystémiques et les populations dont la subsistance repose sur la biodiversité.

76. En ce qui concerne la prise en compte des considérations climatiques dans un contexte plus large, la Banque continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'harmonisation et la définition de normes au sein de la communauté des BMD, des IMF et des IFI et, plus généralement, dans toute la communauté financière. La Banque reconnaît l'importance de l'adoption de positions, de normes, de

méthodologies et de principes communs à toutes les institutions financières dans ce domaine en mutation rapide qu'est le financement de l'action pour le climat. Les priorités actuelles consistent à combler les lacunes qui subsistent dans le recensement des financements climatiques et à poursuivre l'harmonisation des méthodes d'évaluation des émissions de GES.

### **3.b. Renforcer la portée des politiques sectorielles et mettre à jour régulièrement les politiques existantes**

77. La Banque renforcera la portée des politiques de prêt sectorielles dans les principaux domaines pertinents. Un secteur sera considéré pertinent en fonction de sa sensibilité aux variations climatiques, mais aussi du volume des activités exercées par la BEI dans ce secteur, qui détermine la capacité de la Banque à susciter des changements.

78. L'élaboration de nouvelles politiques sectorielles, ou la mise à jour de politiques existantes en cas d'évolution importante des conditions, des politiques ou de la réglementation économiques, se fonderont évidemment sur le contenu des politiques de l'UE au moment considéré. Ces politiques sectorielles tiendront également compte de l'objectif à plus long terme consistant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 2°C au maximum, ainsi que des connaissances scientifiques les plus récentes et des meilleures pratiques existantes. Elles intégreront en outre les méthodes permettant de définir certains types de projets comme prioritaires sur la base de critères existants comme les normes de performance ou les résultats économiques, ou d'autres critères qui seront mis au point ultérieurement. Dans ce contexte, l'efficacité énergétique et, plus généralement, les considérations liées à l'efficacité de l'utilisation des ressources, seront prises en compte.

79. Le recours aux politiques ou aux critères sectoriels est justifié par l'expérience concluante de la BEI s'agissant de l'amélioration des résultats des projets par l'application d'outils et de méthodes spécifiques au secteur concerné. Dans l'ensemble, le renforcement de la portée des politiques sectorielles constituera un moyen efficace d'aligner davantage encore le portefeuille sur la politique climatique au sein de chaque secteur. Il permettra également d'identifier les questions intersectorielles, notamment les avantages connexes, et d'évaluer les priorités de prêt globales à plus long terme.

### **3.c. Évaluer et assurer la gestion des risques pesant sur le portefeuille du fait des changements climatiques**

80. De plus en plus d'études font état des risques systémiques potentiels pesant sur le système financier en raison des effets directs et indirects des changements climatiques. Il est probable que les secteurs de l'assurance et de la réassurance couvrent nombre de ces risques. L'ampleur et la rapidité de la transition pourraient faire naître non seulement des menaces matérielles pour l'intégrité des

actifs, mais aussi des menaces indirectes dues aux changements importants qui toucheraient les courants technologiques et les modèles d'entreprise. Ainsi, certains gestionnaires d'actifs sont parvenus à la conclusion que leurs placements dans des secteurs à forte intensité de carbone créent un passif à long terme dans des scénarios probables de changement climatique, en raison des politiques et des réglementations restrictives qui devront être mises en place pour limiter le réchauffement de la planète.

81. La BEI est une institution de financement à long terme qui applique des normes de durabilité rigoureuses dans le cadre de sa procédure d'audit préalable et ses participations indirectes représentent une part relativement modeste de son bilan. La Banque détient néanmoins des créances auprès d'un certain nombre de contreparties exerçant des activités dans différents secteurs qui pourraient en théorie être touchés par les transitions décrites plus haut. La proportion dans laquelle les risques systémiques liés aux changements climatiques pourraient nuire à la situation financière de la Banque à l'avenir n'a pas encore été clairement déterminée.

82. La Banque reconnaît que tous les types de risques liés au changement climatique pesant sur les investissements doivent être pleinement pris en considération et intégrés dans la gestion des risques de son portefeuille. Dans un premier temps, la BEI étudiera les méthodes les plus récentes ainsi que l'offre de produits et les exemples de pratiques rencontrés dans d'autres institutions financières concernant l'inclusion des risques et des possibilités liés aux changements climatiques. La BEI lancera alors une étude préliminaire visant à déterminer la vulnérabilité de ses actifs existants, de manière à évaluer l'incidence possible des risques climatiques systémiques sur sa situation financière. Si cela s'avère nécessaire d'après les conclusions de cette étude, et en se fondant sur celle-ci, la Banque élaborera un cadre plus complet d'évaluation des risques liés aux changements climatiques permettant d'analyser l'intégralité de son portefeuille.

### **3.d. Gérer l'empreinte carbone interne de la BEI**

83. Depuis 2007, la Banque mesure et gère chaque année son empreinte carbone. Elle a introduit depuis un certain nombre de mesures visant à réduire l'empreinte carbone de ses locaux, parmi lesquelles l'utilisation d'électricité d'origine renouvelable ainsi que de chaleur et d'électricité produites par cogénération, le remplacement de son parc automobile et de son service de taxis par des véhicules à plus faibles émissions et l'installation d'un plus petit nombre d'appareils équipés de fonctions d'impression, de numérisation et de photocopie à la place des anciennes imprimantes. La Banque a amélioré la performance énergétique de ses bâtiments par la gestion active de l'éclairage et du chauffage des bureaux inoccupés et de la consommation d'énergie en dehors des heures de travail, en plus de l'utilisation d'ampoules à faible consommation d'énergie. Pour réduire encore son empreinte interne, la Banque prendra des mesures supplémentaires visant à inciter le personnel à adopter la bonne attitude à cet égard.

84. La Banque entend élargir la portée de ses procédures actuelles de gestion de l'environnement afin de pouvoir mieux comprendre et gérer son incidence directe sur l'environnement (locaux et activités). Elle cherchera en outre, dans la mesure du possible, à renforcer la réalisation systématique d'études environnementales pour déterminer avec plus de précision les effets qu'elle exerce sur l'environnement (énergie, production de déchets, consommation d'eau, etc.) et définira des objectifs de réduction des émissions de carbone ainsi que d'autres objectifs d'amélioration de l'environnement dans le cadre d'un système de gestion environnementale (SGE) approprié.

85. Les émissions résiduelles de carbone continueront d'être compensées par des mécanismes certifiés de haute qualité.

### **Suivi, établissement de rapports et partage d'expérience**

86. La mise en œuvre de la présente stratégie passera principalement par l'octroi d'un soutien financier à l'appui d'investissements, l'apport d'une assistance technique, ainsi que la définition et le partage de bonnes pratiques afin d'accroître l'incidence et l'efficacité de l'action de la Banque en faveur du climat. La Banque élaborera des plans d'action internes qui présenteront en détail les activités à entreprendre pour développer ces trois domaines stratégiques. Ces plans incluront les exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports nécessaires pour évaluer les résultats obtenus par la Banque d'ici à la fin de 2018.

87. La BEI veillera au respect des principes de responsabilité et de transparence dans toutes les activités concernées.

88. La Banque s'emploiera activement à entretenir un réseau diversifié de partenariats et de contributions. Elle renforcera également le rôle qu'elle joue dans le partage d'expérience ainsi que dans l'amélioration de la base de connaissances et, plus généralement, des instruments nécessaires.



## **Annexe 1 – Prêts en faveur de l'action pour le climat – Liste d'admissibilité**

Cette liste a été revue et mise à jour pour aligner les définitions des critères d'éligibilité avec la méthodologie de suivi du financement climat des banques multilatérales de développement, tel que stipulé au paragraphe 42 de la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat.

La liste est publiée séparément sur le site web des publications de la BEI, via la page web suivante :

<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/climate-action-lending-eligibility-list.htm>.

## Annexe 2 – Prix du carbone

La méthode suivie par la Banque pour intégrer dans son analyse des projets les coûts externes, et en particulier le coût du carbone, est exposée au chapitre 4 du document intitulé « Évaluation économique des projets d'investissement à la BEI »<sup>2</sup>. Rédigé au début de 2013, ce document présente des estimations du coût du carbone sur la période allant de 2010 à 2030 sur la base des recommandations formulées dans une étude antérieure réalisée pour la Banque par le Stockholm Environment Institute (SEI).

Toutefois, étant donné la longue durée de vie de certains actifs à forte intensité de capital financés par la Banque, il est devenu nécessaire de projeter l'évolution du coût du carbone sur une période plus longue. La figure 1 présente les estimations qui ont été adoptées par la Banque pour la période allant jusqu'en 2050, tirées de l'étude initiale du SEI. Ces chiffres seront révisés périodiquement pour tenir compte des éléments nouveaux, de plus en plus nombreux, ressortant des publications relatives à la modélisation du climat.

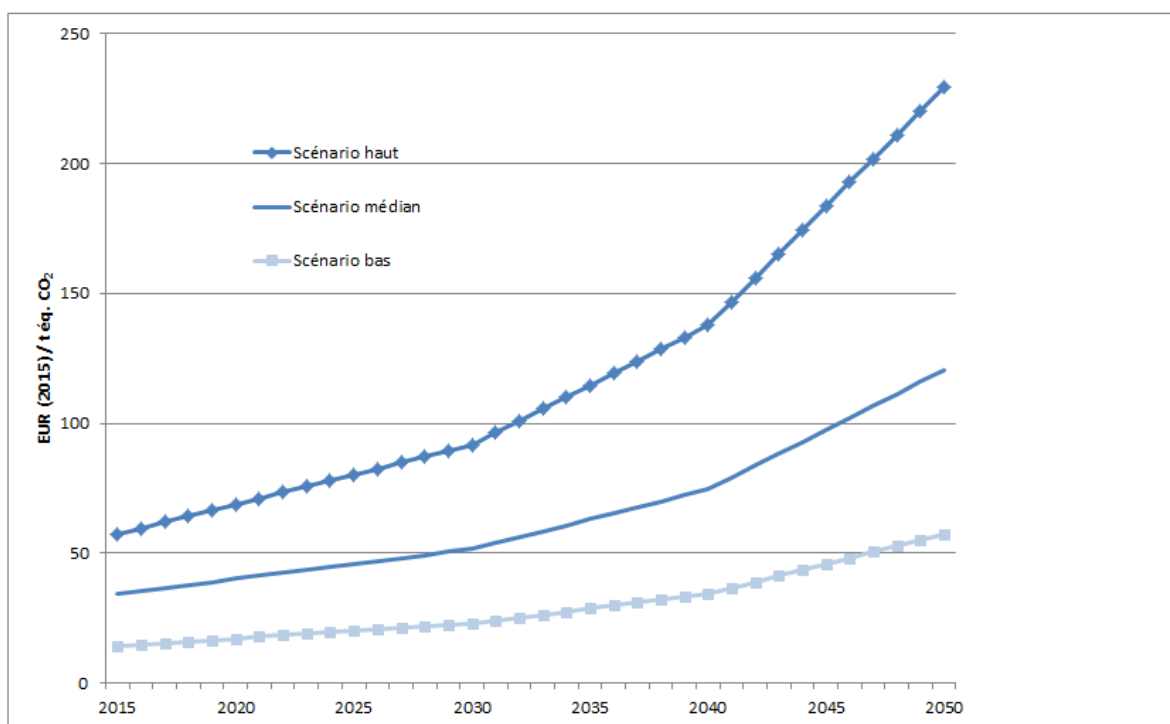


Figure 1 : coût du carbone jusqu'en 2050 (estimations adoptées par la BEI)

<sup>2</sup> Disponible en anglais sur le site Web de la Banque : <http://www.eib.org/infocentre/publications/all/economic-appraisal-of-investment-projects.htm?lang=fr>

Comme le montre la figure 1, les estimations de la Banque progressent en termes réels à un rythme croissant au fil des ans. Ainsi, les valeurs médianes de l'estimation s'accroissent d'environ un EUR par an jusqu'en 2030. Après cette date, elles progressent d'environ deux EUR par an jusqu'en 2040, puis d'à peu près quatre EUR par an par la suite. Cette forme convexe de la courbe concorde avec les résultats de la plupart des modèles relatifs au changement climatique<sup>3</sup>.

Pour conclure, la Banque :

- conservera les estimations existantes du carbone jusqu'en 2030, présentées dans le document sur l'instruction économique des projets d'investissement à la BEI ; il convient toutefois de noter que les estimations figurant dans la figure 1 ont été actualisées en EUR de 2015 ;
- étendra l'horizon de projection de 2030 à 2050, avec un rythme croissant de progression des valeurs (voir la figure 1) ;
- continuera de mettre à jour ces estimations et de les ajuster si besoin, à la lumière des éléments nouveaux mis en évidence par les publications relatives à la modélisation du changement climatique.

---

<sup>3</sup> Voir par exemple Commission européenne (2011), Analyse d'impact accompagnant la communication : « Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 » ou Stern (2008), « The economics of climate change » (L'économie du changement climatique), *American Economic Review*, vol. 98, n° 2.

### Annexe 3 – Références à d'autres documents

Cette partie indique les liens vers d'autres documents publics ayant servi de référence pour l'élaboration de la stratégie relative à l'action en faveur du climat.

- Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale :  
<http://www.eib.org/infocentre/press/news/all/eib-statement-of-environmental-and-social-principles-and-standards.htm>
- Manuel environnemental et social :  
<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/environmental-and-social-practices-handbook.htm?lang=fr>
- Document de consultation – Consultation publique sur la façon dont la BEI appuie l'action pour le climat – Sollicitation d'avis du public :  
[http://www.eib.org/attachments/consultations/eib\\_climate\\_action\\_call\\_for\\_public\\_views\\_en.pdf](http://www.eib.org/attachments/consultations/eib_climate_action_call_for_public_views_en.pdf)
- Liste des types de projets admissibles au titre de l'action en faveur du climat :  
[http://www.eib.org/attachments/consultations/eib\\_eligibility\\_list\\_of\\_climate\\_action\\_lending\\_en.pdf](http://www.eib.org/attachments/consultations/eib_eligibility_list_of_climate_action_lending_en.pdf)
- Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie :  
<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/eib-energy-lending-criteria.htm?lang=fr>
- Politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports :  
<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/eib-transport-lending-policy.htm?lang=fr>
- Évaluation de la valeur ajoutée selon les trois piliers de la BEI :  
[http://www.eib.org/attachments/general/events/2013\\_11\\_07\\_roundtable\\_added\\_value\\_briefing\\_note\\_en.pdf](http://www.eib.org/attachments/general/events/2013_11_07_roundtable_added_value_briefing_note_en.pdf)
- Méthodologie d'évaluation des émissions de GES générées par les projets financés par la BEI :  
<http://www.eib.org/about/documents/footprint-methodologies.htm?lang=fr>
- Instruction économique des projets d'investissement à la BEI :  
<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/economic-appraisal-of-investment-projects.htm?lang=fr>
- Plan d'activité de la BEI (PAB) :  
<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/operational-plan-2015-2017.htm?lang=fr>
- Stratégie de la BEI à l'appui de l'action en faveur du climat dans les pays relevant du mandat de prêt extérieur :  
<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/eibs-climate-strategy-outside-the-eu.htm?lang=fr>
- Rapport conjoint 2014 des BMD relatif au financement de l'action en faveur du climat :  
[http://www.eib.org/attachments/documents/joint\\_report\\_on\\_mdb\\_climate\\_finance\\_2014.pdf](http://www.eib.org/attachments/documents/joint_report_on_mdb_climate_finance_2014.pdf)

## Annexe 4 – Glossaire

ACA	Analyse coûts-avantages
BEI	Banque européenne d'investissement
BMD	Banque multilatérale de développement
CCAC	<i>Climate and Clean Air Coalition</i> (Coalition pour le climat et l'air pur)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CE	Commission européenne
COP	Conférence des parties à la CCNUCC
CPDN	Contributions prévues déterminées au niveau national
ELENA	<i>European Local ENergy Assistance</i> (Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux)
EPS	<i>Emission Performance Standard</i> (norme d'émission)
ETS	<i>Emissions Trading System</i> (système d'échange de quotas d'émission de l'UE)
EUFIWACC	<i>EU Financing Institutions Working Group on Climate Change Adaptation</i> (groupe de travail d'institutions financières de l'UE sur l'adaptation aux changements climatiques)
GCF	<i>Green Climate Fund</i> (Fonds vert pour le climat)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
MPE	Mandat de prêt extérieur
OCR	Obligation climatiquement responsable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations unies
PAB	Plan d'activité de la Banque
PANA	Programmes d'action nationaux d'adaptation
PCCD	Polluants climatiques de courte durée
RDI	Recherche-développement et innovation
SE4All	<i>Sustainable Energy for All</i> (initiative « Une énergie durable pour tous »)
SGE	Système de gestion environnementale
UE	Union européenne







**Banque  
européenne  
d'investissement**

*La banque de l'UE*

**Bureau d'information**

☎ +352 4379-22000

☎ +352 4379-62000

✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

**Banque européenne d'investissement**

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ +352 4379-1

☎ +352 437704

[www.bei.org](http://www.bei.org)